



F3SCT du 30/11/2023

Administration : M. LE NORMAND : DASEN / Mme SEGUIGNES : Adjointe au DASEN / M. BIGOT : Secrétaire Général / Mme BARRAU : Inspectrice Santé Sécurité au travail / Mme DULOUM : Conseillère de prévention académique / Mme VIALAS : Conseillère de prévention départementale / Mme RADOVITH : Chef de division - DAPSA 3 / Mme DANGOUMEAU : DAPSA 3

FNEC FP-FO 82 – M.BEKHDADI Rudolphe / M.AUFAURE Romain / Les représentants **FSU - SGEN - UNSA**

- 1 – Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 82**
- 2 – Informations générales : RSST / Protection fonctionnelle / Vigipirate**
- 3 – Questions diverses**

1 – Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 82

Monsieur le DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT de Tarn-et-Garonne

Tout d'abord, la FNEC FP-FO tient à renouveler son soutien aux collègues qui ont été victimes de l'attaque au lycée Gambetta d'Arras et bien-sûr à la famille et aux proches de Dominique Bernard. Suite à l'assassinat de Samuel Paty, nous n'oublions pas qu'il aura fallu attendre 8 mois pour que l'enquête du CHSCT puisse commencer. Nous souhaitons que celle sur l'assassinat de Dominique Bernard ne subisse pas le même sort.

FO continuera de porter les revendications des personnels sur leurs droits et leurs conditions de travail. Nous continuerons de nous opposer à la territorialisation de l'école au détriment de l'Education Nationale, du droit à l'instruction des élèves, des statuts des fonctionnaires et de leurs missions réglementaires.

Etat des lieux.

En quatre décennies, le salaire d'un professeur débutant est passé de 2,3 smic à 1,2. L'économiste Lucas Chancel décrit cette situation comme "*un déclasserement radical, résultat d'un sous-investissement chronique dans la fonction publique*". Le budget de 2024 comme celui de 2023 l'atteste. 2 512 postes d'enseignants seront supprimés. Aucune création de postes pour les personnels administratifs, les AED, les CPE, les infirmiers, les médecins, les assistants sociaux, les personnels de direction... 3 000 postes d'AESH seraient créés, mais le ministre continue de refuser de répondre aux revendications des AESH : un statut, un vrai salaire.

La masterisation de la formation des enseignants décourage un grand nombre d'étudiants à passer le concours et retarde l'entrée dans le métier.

Il y a une surcharge administrative avec des injonctions répétées pour faire, dire, ne pas dire, ne pas faire, selon l'agenda politique du moment, au détriment des obligations de service. Dernier exemple : devoir effectuer un contrôle visuel des sacs des personnes entrantes dans les écoles ou établissements. En revanche, le droit à la protection fonctionnelle n'est jamais rappelé dans les communiqués que l'administration envoie à ses personnels.

L'enseignement spécialisé est menacé car considéré à tort comme trop coûteux, par la politique d'inclusion systématique.

Les conditions de travail se dégradent. Les démissions et les risques psycho-sociaux augmentent. Les conditions d'apprentissage sont dégradées dans une classe qui accueille par exemple jusqu'à 5 élèves notifiés : 3 en ULIS, 1 à besoin individuel, et un second mutualisé avec une AESH et un professeur des écoles. Les gouvernements s'en

émeuvent et trouvent des solutions aux problèmes qu'ils ont créés en promouvant le « new public management », à travers la loi de la transformation de la Fonction Publique.

La réforme des lycées professionnels accroît considérablement la place des entreprises au sein de nos établissements, par le biais des bureaux d'entreprise. En revanche, la gratification des jeunes en PFMP, est rémunérée par l'État, sans aucune contrepartie des entreprises qui n'en demandaient pas tant. De plus, lorsque les élèves sont mineurs, elle est perçue par les parents. Autrement dit, c'est une bourse détournée pour les familles appartenant pour la plupart aux classes sociales défavorisées. Accepterait-on que le salaire d'un apprenti, âgé de 16 à 18 ans, soit directement versé aux parents ?

Le maintien du Pacte, contre l'avis unanime des organisations syndicales, instaure des missions attentatoires au statut en lien avec d'autres mesures de territorialisation comme les expérimentations de « l'École, faisons-la ensemble » issues du CNR. Les personnels ne sont pas dupes, ils refusent l'explosion du cadre national de l'École et du Statut. Face à ce refus, ils subissent la pression de la hiérarchie qui les rend responsables des heures de cours perdues par les élèves. La responsabilité est celle du ministre et de ce gouvernement qui continuent à supprimer des postes alors que l'école manque de tout.

La Région Ile-de-France promeut l'expérimentation d'écoles autonomes dans les quartiers populaires avec exigences de résultats et sanctions s'ils sont en-deçà des attendus. Elle porterait à la fois sur le recrutement des élèves, l'affectation des personnels, l'allocation et l'utilisation des moyens budgétaires, l'organisation pédagogique ainsi que les dispositifs d'accompagnement des élèves. Pour ce faire, elle liste les dérogations au code de l'Éducation : 18 articles sont visés. Tout ceci s'inscrit dans la continuité des expérimentations marseillaises, des évaluations d'école, des projets innovants contre financement dans l'Éducation Nationale, de la loi Rilhac, du Pacte.

La FNEC FP-FO depuis longtemps alerte dans chaque instance, dans chaque communiqué, sur les conséquences de cette dérive libérale et autoritaire, qui en calquant le fonctionnement des écoles publiques sur celui des écoles privées favorise la reproduction des classes sociales. Il n'y a qu'à voir l'autonomie des universités qui couplée avec « parcours sup », « mon master », a permis in fine à l'enseignement privé supérieur de s'épanouir.

Pour sa part, la FNEC FP-FO réaffirme ses revendications pour améliorer les conditions de travail des personnels :

- **Abrogation de la loi et des décrets de la réforme des retraites ;**
- **Arrêt des suppressions de postes, créations de postes nécessaires dans les écoles, les établissements et les services ;**
- **Recrutement des personnels sur liste complémentaire dans tous les corps, mise en place de concours au niveau licence et de concours exceptionnels pour pourvoir les postes ;**
- **Titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;**
- **Augmentation immédiate du traitement indiciaire de 10 %**
- **Retrait de la réforme de la voie professionnelle ;**
- **Abrogation de la loi 3DS ;**
- **Abrogation de la loi Rilhac ;**
- **Abandon de l'acte 2 de l'École inclusive, maintien et développement de toutes les structures et postes spécialisés ;**
- **Un statut de fonctionnaire, un vrai salaire pour les AESH et les AED ;**
- **Arrêt de l'évaluation permanente, arrêt des évaluations d'écoles et d'établissements ;**
- **Droit à la formation choisie ; Non aux formations imposées ou pendant les vacances**
- **Arrêt du Pacte et des expérimentations CNR « l'École faisons-la ensemble »**

Vous remerciant de votre attention.

M. le DASEN qualifie notre déclaration de politique. Il est DASEN, pas ministre, il ne peut y répondre. Il la relayera plus haut. Il y répond néanmoins sur trois points.

L'expérience marseillaise qu'il a suivie, est plutôt une réussite. Il y avait des réticences fortes au début mais les résultats scolaires se sont plutôt améliorés tout comme la qualité de la vie scolaire dans ces écoles.

En lien, [le compte rendu du groupe de travail académique en juin 2023 par SNUDI FO 13.](#)

Extraits : « Le budget de 2.5 millions attribué par l'Etat pour cette expérimentation été ventilé de manière totalement opaque. Aucune comptabilité n'est disponible. Il manque actuellement 33 postes dont 2 postes de directeurs dans 19 écoles expérimentales ! Dans une école, 8 enseignants sur 13 ont quitté le navire en participant au mouvement, ils vont être remplacés par 7 T1. Des équipes sont à bout de forces face à l'explosion du nombre d'heures de concertation, de réunions, de bilans. La nécessité de passer par un catalogue spécialisé (UGAP) impose des prix exorbitants avec le sentiment d'un gâchis de l'argent public, etc. »

Plus que jamais aujourd'hui, FO revendique l'abandon de cette expérimentation, à Marseille comme ailleurs et sa généralisation à travers le CNR "Notre Ecole Faisons-là Ensemble" et les projets "innovants".

Sur le pacte, il répond que notre déclaration donne l'impression que nous distribuons les bons points entre « les méchants » qui accepteraient le pacte et les « méritants » qui le refuseraient. Lorsqu'il rencontre les équipes sur le terrain, les collègues lui diraient que les OS leur mettent la pression afin qu'ils ne le signent pas.

Rien dans notre déclaration ne suppose une telle impression. C'est un droit syndical que de nous opposer aux mesures qui dégradent nos conditions de travail, nos rémunérations et d'en informer nos collègues. En aucun cas, la FNEC FP-FO 82 ne leur met de pression afin qu'ils ne le signent pas. Quand le Président Macron nous promet 10% d'augmentation de salaire sans contrepartie, mais que le pacte finalement est créée, que le Ministre Attal affirme que l'augmentation des salaires serait entre 125 et 250 euros net par mois, pour tous les enseignants alors que la grande majorité touche moins de 100 euros ; les impressions de ceux que nous rencontrons sont toutes autres.

Quant aux formations imposées pendant les vacances, il répond que les vacances scolaires sont faites pour les élèves, que nous sommes soumis aux règles des congés payés de la fonction publique, rien de choquant que les enseignants travaillent pendant les vacances scolaires, c'est légal.

Nous nous opposons à l'idéologie du « travailler toujours plus », déconnectée de nos conditions de travail. Avec de telles mesures, l'augmentation des risques psycho-sociaux des personnels sera encore plus forte.

Nous revendiquons le retour à la définition des obligations réglementaires de service exclusivement en heures hebdomadaires d'enseignement : 24 heures sur 36 semaines. Nous revendiquons le droit à la formation professionnelle choisie, sur le temps de travail, comme dans toute profession.

Concernant la fusion des missions AESH/AED en ARE, M. le DASEN nous avertit que pour le moment rien est arrêté. Nous comprenons donc, contrairement à ce qui a été affirmé parfois, que nous n'avons toujours aucune preuve de l'abandon de ce projet.

Concernant la remontée des agressions ou des remises en cause des personnels, M. Le DASEN insiste sur le fait que les chefs d'établissements et les IEN peuvent établir un « fait établissement ». FO signale que nous les représentants des personnels n'ont aucune visibilité sur ces faits établissements contrairement aux saisines RSST.

2 – Informations générales

Une présentation statistique est faite des Registres Santé Sécurité au Travail remplies par les personnels depuis Juillet 2023. Il y en plus de 30. Sans surprise, les faits de violence, d'agressions sont l'essentiel des déclarations. Une grande partie est commise par des élèves. Les troubles du comportement sont mentionnées, pour beaucoup, par des élèves à besoins particuliers. Les RSST sont plus nombreux en maternelle, ils concernent 60% du primaire, 40% dans le secondaire. Ils témoignent également des violences de familles à l'encontre des enseignants, ainsi qu'une dégradation des relations entre collègues. Un épiphénomène ou une tendance ? La question est posée.

La FNEC FP-FO pointe depuis longtemps ce risque de tensions entre collègues en raison des contre-réformes multiples qui dégradent les règles communes au mouvements des personnels, à l'avancement dans la carrière, à la rémunération, sans parler de la charge de travail qui croît sans cesse.

Il est noté que la moitié des RSST est visée par l'administration. Ils étaient moins de 10% à l'être en 2019. L'administration déclare qu'elle met tout en œuvre pour apporter des réponses aux signalements, avec le concours des IEN, des mairies (?), du DASEN. Les Assistants de prévention sont mobilisés pour suivre le traitement des RSST par les chefs d'établissements. L'objectif est de recréer du lien, d'apaiser les situations, quand c'est possible. Un groupe départemental « d'appui à la scolarisation », peut intervenir pour répondre aux cas complexes.

Nous demandons des précisions quant au cadre qui permet aux mairies d'intervenir pour répondre aux RSST ?

M. le DASEN répond que beaucoup d'incidents surviennent aux abords des écoles, que les maires de petits villages convoquent parfois les familles afin d'éviter que la situation ne s'envenime.

La FNEC FP-FO 82 demande un état des lieux sur la protection fonctionnelle des agents dans le 82, victimes d'agressions.

L'administration répond qu'elle est proposée à présent systématiquement aux agents qui signale une agression, qu'il n'y aura plus de signalement de ce type sans réponse. M. Le DASEN s'y engage. Il demande à ce qu'on le sollicite à ce sujet lors de prochaines audiences. 4 personnes depuis la rentrée en bénéficient sur le département.

C'est une revendication spécifique à FO depuis longtemps. Que ce droit statutaire soit proposé et accordé aux personnels qui signalent une agression. De la même manière, nous encourageons à saisir le RSST pour faire valoir ses droits à la santé, la sécurité, à de bonnes conditions de travail.

Un point est fait sur le plan Vigipirate, les établissements qui ont connus des alertes à la bombe. Elles éprouvent les personnels, les élèves. Elles sont toutes traitées sérieusement, par les forces de sécurité, l'administration et les personnels. Hormis ces cas, le plan Vigipirate reste « rouge » mais il est moins contraignant à présent. Les cross à l'extérieur sont de nouveaux autorisés par exemple, quand bien même, ils ne sont pas sécurisés par les forces de l'ordre. Les sorties le sont toujours.

Nous demandons des précisions quant aux mesures du plan Vigipirate présentées aux collègues. Qui est chargé de la surveillance des abords de l'école ? Est-ce de la responsabilité des personnels ? La note qui nous a été adressée peut se comprendre ainsi. D'autant plus qu'il nous est demandé de contrôler visuellement les sacs de toutes personnes extérieures l'école, aux établissements. Sur le plan réglementaire, nous ne sommes pas habilités pour ce faire.

M. le DASEN répond que le contrôle des abords de l'école est de la responsabilité des mairies, mais que tout à chacun se doit d'être vigilant dans le cadre de Vigipirate. Il ajoute que la rédaction d'une telle note est compliquée, qu'il fera remonter notre demande.

Enfin, deux écoles de Montauban, sont concernées par la mise en place d'un dispositif technologique pour prévenir des intrusions. Cela est déjà le cas à Moissac. Nous demandons des précisions sur le financement de ce dispositif et le cadre légal dans lequel il s'inscrit.

Il est financé par la mairie qui fait le choix de ce dispositif. L'État participe en partie à son financement. Il suppose l'enregistrement de données personnelles, (numéro de téléphone personnelle, géolocalisation, etc.). L'accord des personnes pour participer à ce dispositif est donc nécessaire.

4 - Questions diverses

M. Le DASEN s'adresse à la FNEC FP-FO 82. Il dit qu'il a lu attentivement nos questions, qu'il ne peut y répondre, dans le cadre de la F3SCT. Il nous propose d'y répondre dans le cadre d'une audience avec lui ou alors lors du prochain CSAD.

Aucun texte réglementaire ne stipule que les questions diverses sont limitées par les domaines de compétences d'une telle instance. Elles sont diverses par nature ! D'autant plus que la F3SCT est une instance spécifique au CSAD. Nous considérons enfin que les thèmes abordés par ces questions ont un impact sur nos conditions de travail. Force est de constater que notre droit de réponse à ces questions a été entravé.

Nos questions diverses.

- 1- Y a-t-il eu cette année des personnels contractuels éligibles à un CDI sur le département ? Combien sont-ils ?
 - 2- Y aura-t-il des postes réservés aux contractuels lors du mouvement intra départemental de 2024 ?
 - 3- Les contractuels en CDI seront-ils concernés par ces postes réservés ?
 - 4- 100 PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) devraient être mis en place en 2024. Le département sera-t-il concerné ?
 - 5- Avec les PAS, que deviendraient les RASED, les enseignements spécialisés ?
 - 6- Est-ce que les évaluations d'école, les constellations, le dispositif Phare font partis des obligations de service des enseignants ?
 - 7- Peut-on imposer une ou plusieurs journées de formation aux enseignants, en lien avec les évaluations d'école, les constellations, le dispositif Phare ?
-

Face aux reculs des droits sociaux, la FNEC FP-FO continue à porter la reconquête de ces droits dans les instances où elle siège, à travers les mobilisations.

Contactez-nous pour vos droits individuels et collectifs !

fnecfp.fo82@gmail.com